

Le Plan wallon Alzheimer

- Session : 2015-2016
- Année : 2015
- N° : 68 (2015-2016) 1

- Question écrite du **12/10/2015**
 - de LEGASSE Dimitri
 - à PREVOT Maxime, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

Le 21 septembre est reconnu comme la journée mondiale contre l'Alzheimer et c'est des lors l'occasion d'accorder à cette maladie toute l'attention nécessaire. C'est une maladie dont les chiffres progressent rapidement. Selon les différentes estimations, dans une quinzaine d'années, le nombre de personnes qui en souffrent devrait doubler.

Actuellement, 130.000 personnes sont atteintes d'Alzheimer en Belgique. Les chiffres sont impressionnants et on peut dès lors s'étonner qu'il n'existe pas de plan de lutte spécifique au niveau national comme au niveau régional.

Nous apprenions dans la presse votre souhait de travailler sur un plan plus large sur l'accompagnement du vieillissement et de la dépendance avec cinq objectifs : « améliorer le dépistage, la prise en charge, fédérer davantage les opérateurs actuels, accentuer la sensibilisation et offrir un cadastre des initiatives actuelles ».

De même au niveau fédéral, il y aura un plan qui concernera toutes les maladies chroniques et dont Alzheimer ne sera qu'un volet.

Mes questions sont les suivantes :

- ne serait-il pas plus efficace de faire un plan spécifique de lutte contre Alzheimer comme le réclament les associations spécialisées au lieu de l'intégrer dans un plan plus vaste, au risque de voir trop se disperser les moyens;
- au vu du nombre de personnes touchées par Alzheimer au niveau national, peut-être serait-il efficace de rassembler les efforts régionaux avec le niveau national. Quelle collaboration avec le pouvoir fédéral en matière de lutte contre Alzheimer Monsieur le Ministre envisage-t-il ?

- Réponse du **04/11/2015**

- de PREVOT Maxime

La maladie d'Alzheimer, et à travers elle toutes les maladies qui y sont associées, fait beaucoup parler d'elle. Je ne compte plus les interpellations parlementaires sur le sujet. Je vais me permettre de vous renvoyer aux 3 questions orales de vos collègues, auxquelles j'ai

répondu en commission ce 29 septembre.

« Si elle est au centre des préoccupations d'experts, de dirigeants politiques, c'est au quotidien, de très nombreuses personnes qui sont touchées par cette maladie, parfois à un âge très précoce. Celle-ci a d'énormes incidences sur les personnes elles-mêmes, mais aussi sur leur entourage proche.

De nombreuses initiatives émergent régulièrement, d'autres sont bien installées. Des associations, soutenues par la Région, développent des projets spécifiques d'accompagnement des personnes touchées par la maladie, ainsi que leur entourage. Les actions concernent aussi bien la sensibilisation, le soutien par des lieux de paroles. Parfois aussi, un soutien à domicile est souhaité. Les personnes concernées peuvent alors compter sur les centres de coordination, les services d'aide aux familles, les baluchonneuses... pour en prendre que quelques exemples.

Des séjours dans un cadre institutionnel sont hélas parfois nécessaires, que ce soit quelques journées par semaine, un répit de quelques semaines ou un séjour prolongé.

Pour rappel, en 2010, le Gouvernement wallon a approuvé un « Programme wallon d'Action Alzheimer et maladies apparentées ». Dans la suite de ce programme a été créée une Cellule Alzheimer à l'administration, avec l'engagement d'un expert au sein du SPW. Cette personne a reçu d'emblée les missions d'analyse de l'existant et de propositions d'actions prioritaires. L'administration nous a transmis un premier retour.

L'honorable membre l'a lu ou entendu, ma volonté est de ne pas multiplier des plans spécifiques, mais d'inclure un axe 'Alzheimer et maladies apparentées' dans une approche plus générale sur l'accompagnement du vieillissement et de la dépendance... Mais ne croyons pas que, parce qu'il n'y a pas de plan spécifique, rien ne se fait ! Plus que jamais, on a besoin de transversalité et pas de faire des silos avec un plan spécifique vertical par maladie, là, où justement, les approches du Fédéral jusqu'aux Régions se veulent les plus horizontales possible.

D'autre part, le Fédéral, j'en parlais, en collaboration avec les entités fédérées, élabore lui-même un plan maladies chroniques et prévoit la mise en place de projets pilotes visant, entre autres, une meilleure coordination des services de soins pour les patients atteints de maladies chroniques. Les personnes atteintes de troubles cognitifs majeurs pouvant dès lors être intégrées à ce dispositif, mon cabinet et l'administration suivent de près ce projet.

Il faut se rendre à l'évidence que, pour l'accompagnement de personnes souffrant de maladies chroniques, des aînés et de la dépendance, ou spécifiquement l'accompagnement des personnes touchées par la maladie d'Alzheimer, les besoins et priorités d'action sont le plus souvent très semblables. Chaque pathologie, chaque individu a cependant besoin d'une attention spécifique, d'un accompagnement particulier de la part des intervenants.

Plus précisément pour la maladie d'Alzheimer, de nombreuses associations bénéficient du soutien de la Région wallonne depuis plusieurs années. Je peux ainsi citer pour exemple :

- la Ligue Alzheimer qui organise des cycles de conférences, les Alzheimer cafés, la cellule info démente, un n° gratuit,...;
- Balluchon Alzheimer, grâce à qui des personnes spécifiquement formées s'installent quelques jours au domicile, afin que l'aidant puisse souffler un peu;
- Le Bien Vieillir : une association qui fait du soutien individualisé, de la formation, développe des outils de sensibilisation...
- la Plate-forme Alzheimer de la Province du Luxembourg qui coordonne les acteurs et

actions sur la Province;

- le SPAF, Service provincial d'aide familial qui a un service de gardes à domicile spécifiquement formées à la maladie.;
- Alzheimer Belgique... et j'en passe.

D'autres associations plus généralistes sont également très actives. Je pense à l'ASBL Aidants proches que nous connaissons tous, les services d'aide aux familles et aux aînés, les centres de coordination, qui vont d'ailleurs être renforcés pour l'arrivée de l'assurance autonomie.